

CHARTRE D'ENGAGEMENT

du Conseil de développement de la métropole de Rennes et de ses membres

Validée en séance plénière du 14 juin 2017

Positionnement du Conseil de développement de la métropole de Rennes

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes est une instance de concertation, de participation et de dialogue composée d'organismes actifs dans la vie locale et de personnes qualifiées. Il intervient à l'échelle de la métropole de Rennes, à la recherche de l'intérêt collectif du territoire et de ses habitants.

Le Conseil de développement contribue à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines. Il est acteur du débat métropolitain.

Le Conseil de développement a une gouvernance et une parole indépendantes.
#Indépendance

Les principales valeurs guidant l'état d'esprit et les travaux des membres du conseil de développement sont l'ouverture, la diversité, l'indépendance, les regards croisés, l'intelligence collective, l'anticipation, l'interpellation, l'agilité et l'utilité.

Engagement du Conseil de développement de la métropole de Rennes

Les travaux du Conseil se construisent à partir de :

- l'implication de ses membres fondée sur le bénévolat et l'expertise de terrain ;
- l'expression de la diversité des points de vue, des propositions et des expériences des acteurs qui composent l'assemblée plénière ; **#Ouverture**
- du croisement de regards sur les enjeux territoriaux et leurs évolutions ; **#Regards croisés**
- l'identification et la priorisation de sujets de débats et d'auto-saisines ;
- du dialogue régulier avec les élus métropolitains sur les travaux annuels du Conseil de développement et leur appropriation ; **#Interpellation**
- démarches prospectives pour imaginer collectivement l'évolution possible du territoire ; **#Anticipation**
- préconisations d'actions élaborées collectivement, dont les élus et les acteurs du territoire peuvent s'emparer. **#Intelligence collective #Utilité**

Pour faciliter cette dynamique collaborative, le Conseil de développement :

- favorise la mise en réseau de ses membres ;
- développe des méthodes et outils de travail mobilisateurs et efficaces à l'intention de ses membres ; **#Agilité**
- diversifie ses formes de mobilisation pour aller vers et faire avec des publics non membres du Conseil de développement ; **#Diversité**
- se met en lien avec les autres formes de démocratie participative sur le territoire métropolitain et au-delà, dans un esprit de complémentarité.

Engagement des membres du Conseil de développement de la métropole de Rennes

Chaque membre, organisme ou personne qualifiée, ainsi que chaque référent désigné par les organismes membres, s'engage à :

- participer de manière active aux séances plénières ;
- s'intéresser et s'investir au-delà de ses centres d'intérêt en allant rechercher l'intérêt général ; **#Ouverture**
- contribuer au débat collectif dans un esprit d'ouverture, en écartant tout enjeu partisan ; **#Intelligence collective**
- être en veille sur les enjeux métropolitains et faciliter leur mise en débat au sein du Conseil de développement ; **#Anticipation**
- faciliter les allers-retours d'analyses et d'expertises entre l'organisme et le Conseil de développement* ; **#Interpellation**
- être l'intermédiaire auprès de ses réseaux des travaux en cours, des avis et / ou propositions du Conseil de développement ; **#Utilité**
- respecter les règles de fonctionnement du Conseil de développement ;
- mettre à disposition ponctuellement – si cela est possible - leurs locaux pour des rencontres, ateliers ou autres formats de travail collectif du Conseil de développement de la métropole de Rennes*.

Signataires : tout membre du Conseil de développement

Les ordres de grandeur de la mobilisation demandée selon les engagements de chacun :

- Assemblée plénière : 3 à 4 séances par an.
- Bureau : 6 séances par an.
- Travaux : temps variable selon la méthode de travail choisie avec les membres intéressés par la thématique.

*Concerne les organismes membres mandatant un référent, ne concerne pas les personnes qualifiées.

